

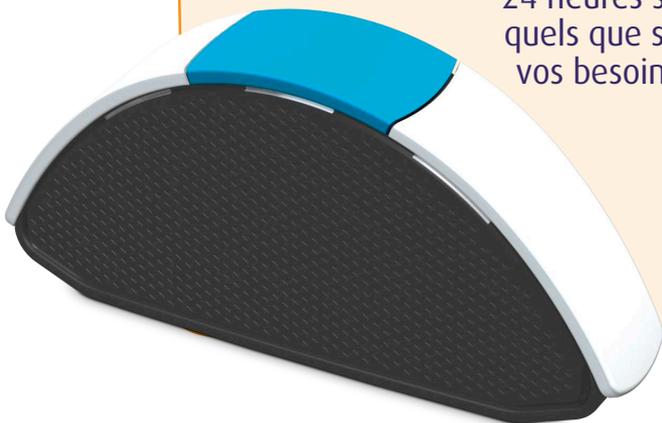
Offre Tranquillité

La Téléassistance en toute sérénité

Serelia
télé-assistance

Un dispositif complet, simple et intuitif

En plus des fonctionnalités traditionnelles d'un transmetteur de téléassistance, Sérélia y a associé un périphérique vous permettant de déclencher une alarme "à distance" mais également de détecter automatiquement un très grand nombre de types de chutes*, vous assurant ainsi d'être mis en relation avec nos conseillers spécialisés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, quels que soient votre situation ou vos besoins.



BROCHURE TARIFAIRE

Tarif en vigueur à compter du 1^{er}/01/ 2017

* Les situations de détection de chute sont multiples et variées, c'est pourquoi certaines ne pourront pas être détectées

Grille tarifaire et condition de l'offre

Tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2017 (tarifs ttc)



Serelia
télé-assistance

Téléassistance : Offre Tranquillité

Abonnement mensuel

24,90 €* (RTC) 34,90 €* (Internet)

* Abonnement défiscalisable à raison de 50 % des sommes engagées

Durée minimum d'engagement

12 mois / résiliable selon les dispositions de la loi Hamon

Description de l'offre

Frais de dossier 30 euros
Installation à domicile d'un transmetteur permettant par une simple pression sur le déclencheur dédié, ou par une détection automatique de chute d'alerter notre service. Nos conseillers sont également à votre disposition pour répondre à toutes sollicitations d'accompagnements et et se chargeront de contacter les secours le cas échéant .

Services inclus

- Plate-forme d'écoute 24h/24 et 7j/7
- Assistance médicalisée 24h/24 et 7j/7
- Déclencheur d'alarmes automatique et manuel
- Tests automatiques journaliers
- Maintenance et SAV gratuits en cas de panne du matériel :
Prise en charge du remplacement du matériel y compris les frais d'expédition par voie postale

Options de l'offre "Tranquillité"

Installation par un professionnel	45 €* (forfait)
Périphérique supplémentaire montre ou pendentif	5 €/ mois**
Fiche d'information médicale	8 €/ mois
Mini coffre à clés	5 €/ mois
Installation du mini coffre à clés	45 €* (forfait)
2ème lieu de résidence	12,45 € (RTC) 17,45 € (Internet) / mois**

* Options défiscalisables à raison de 50% des sommes engagées

Avantage fiscal : SERENA étant une société agréée dans le cadre de la Loi Borloo pour le développement des services à la personne, nos prestations bénéficient, selon les dispositions de l'article 199 sexdecies du code général des impôts, d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50% des sommes engagées.

Une attestation fiscale vous sera envoyée en avril de l'année civile suivante.